

Alimentation en eau potable :

Le Conseil municipal

Vu les variations économiques survenues sur les salaires et les prix depuis la passation du marché avec la S<sup>nc</sup> Aster pour la fourniture des compteurs du réseau d'alimentation en eau potable

Vu la commande supp<sup>ve</sup> faite à cette société

- 1.) Accepte l'avancement à passer et portant de 302060<sup>€</sup> à 465453<sup>€</sup> le montant du marché soit une aug<sup>tion</sup> de 158.
- 2.) Autorise son maire à signer cet avancement
- 3.) Vote les ressources nécessaires au financement de cette augmentation des dépenses prévues.